

PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Un jeu instantané peut contenir plusieurs sous-billets/sous-jeux, mais n'a qu'un numéro de transaction. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain sous-billet/sous-jeu est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat des sous-billets/sous-jeux et donc au moment où est créé le numéro de transaction pour le jeu instantané. Un certain lot peut être attribué à un sous-billet/sous-jeu seulement si le sous-billet/sous-jeu de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré le résultat global d'un numéro de transaction (contenant tous les sous-billets/sous-jeux) d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un sous-billet/sous-jeu, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU

CAPITOL CASH – 0,05 € – 0,10 € – 0,15 € – 0,20 € – 0,25 € – 0,30 € – 0,35 € – 0,40 € – 0,45 € – 0,50 € – 0,60 € – 0,70 € – 0,75 € – 0,90 € – 1 € – 1,05 € – 1,25 € – 1,5 € – 1,75 € – 2 € – 2,5 € – 3 € – 3,5 €

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 31.03.2021.

Prix par sous-billet (ligne)

0,05 – 0,10 – 0,25 – 0,50 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (lignes) à 0,05 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	500,00	500,00	2.000.000
80	25,00	2.000,00	25.000
10	8,90	89,00	200.000
10	7,70	77,00	200.000
40	5,50	220,00	50.000
200	5,30	1.060,00	10.000
200	5,20	1.040,00	10.000
1.140	5,00	5.700,00	1.754,40
200	4,90	980,00	10.000
200	4,70	940,00	10.000
200	4,50	900,00	10.000
200	4,00	800,00	10.000
200	3,80	760,00	10.000
400	3,60	1.440,00	5.000
200	3,50	700,00	10.000
320	3,30	1.056,00	6.250
320	2,60	832,00	6.250
2.800	2,50	7.000,00	714,30
400	2,30	920,00	5.000
400	1,90	760,00	5.000
2.400	1,70	4.080,00	833,30
3.600	1,50	5.400,00	555,60
480	1,20	576,00	4.166,70

480	1,10	528,00	4.166,70
5.604	1,00	5.604,00	356,90
1.440	0,90	1.296,00	1.388,90
6.400	0,75	4.800,00	312,50
960	0,60	576,00	2.083,30
11.232	0,50	5.616,00	178,10
12.000	0,25	3.000,00	166,70
12.000	0,20	2.400,00	166,70
12.000	0,15	1.800,00	166,70
25.500	0,10	2.550,00	78,40
40.000	0,05	2.000,00	50
TOTAL 141.617		TOTAL 68.000	TOTAL 14,12

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (lignes) à 0,10 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	1.000,00	1.000,00	2.000.000
80	50,00	4.000,00	25.000
10	17,80	178,00	200.000
10	15,40	154,00	200.000
40	11,00	440,00	50.000
200	10,60	2.120,00	10.000
200	10,40	2.080,00	10.000
1.140	10,00	11.400,00	1.754,40
200	9,80	1.960,00	10.000
200	9,40	1.880,00	10.000
200	9,00	1.800,00	10.000
200	8,00	1.600,00	10.000
200	7,60	1.520,00	10.000
400	7,20	2.880,00	5.000
200	7,00	1.400,00	10.000
320	6,60	2.112,00	6.250
320	5,20	1.664,00	6.250
2.800	5,00	14.000,00	714,30
400	4,60	1.840,00	5.000
400	3,80	1.520,00	5.000
2.400	3,40	8.160,00	833,30
3.600	3,00	10.800,00	555,60
480	2,40	1.152,00	4.166,70
480	2,20	1.056,00	4.166,70
5.604	2,00	11.208,00	356,90
1.440	1,80	2.592,00	1.388,90
6.400	1,50	9.600,00	312,50
960	1,20	1.152,00	2.083,30
11.232	1,00	11.232,00	178,10
12.000	0,50	6.000,00	166,70
12.000	0,40	4.800,00	166,70
12.000	0,30	3.600,00	166,70
25.500	0,20	5.100,00	78,40
40.000	0,10	4.000,00	50
TOTAL 141.617		TOTAL 136.000	TOTAL 14,12

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (lignes) à 0,25 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	2.500,00	2.500,00	2.000.000
80	125,00	10.000,00	25.000
10	44,50	445,00	200.000
10	38,50	385,00	200.000
40	27,50	1.100,00	50.000
200	26,50	5.300,00	10.000
200	26,00	5.200,00	10.000

1.140	25,00	28.500,00	1.754,40
200	24,50	4.900,00	10.000
200	23,50	4.700,00	10.000
200	22,50	4.500,00	10.000
200	20,00	4.000,00	10.000
200	19,00	3.800,00	10.000
400	18,00	7.200,00	5.000
200	17,50	3.500,00	10.000
320	16,50	5.280,00	6.250
320	13,00	4.160,00	6.250
2.800	12,50	35.000,00	714,30
400	11,50	4.600,00	5.000
400	9,50	3.800,00	5.000
2.400	8,50	20.400,00	833,30
3.600	7,50	27.000,00	555,60
480	6,00	2.880,00	4.166,70
480	5,50	2.640,00	4.166,70
5.604	5,00	28.020,00	356,90
1.440	4,50	6.480,00	1.388,90
6.400	3,75	24.000,00	312,50
960	3,00	2.880,00	2.083,30
11.232	2,50	28.080,00	178,10
12.000	1,25	15.000,00	166,70
12.000	1,00	12.000,00	166,70
12.000	0,75	9.000,00	166,70
25.500	0,50	12.750,00	78,40
40.000	0,25	10.000,00	50
TOTAL 141.617		TOTAL 340.000	TOTAL 14,12

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (lignes) à 0,50 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	5.000,00	5.000,00	2.000.000
80	250,00	20.000,00	25.000
10	89,00	890,00	200.000
10	77,00	770,00	200.000
40	55,00	2.200,00	50.000
200	53,00	10.600,00	10.000
200	52,00	10.400,00	10.000
1.140	50,00	57.000,00	1.754,40
200	49,00	9.800,00	10.000
200	47,00	9.400,00	10.000
200	45,00	9.000,00	10.000
200	40,00	8.000,00	10.000
200	38,00	7.600,00	10.000
400	36,00	14.400,00	5.000
200	35,00	7.000,00	10.000
320	33,00	10.560,00	6.250
320	26,00	8.320,00	6.250
2.800	25,00	70.000,00	714,30
400	23,00	9.200,00	5.000
400	19,00	7.600,00	5.000
2.400	17,00	40.800,00	833,30
3.600	15,00	54.000,00	555,60
480	12,00	5.760,00	4.166,70
480	11,00	5.280,00	4.166,70
5.604	10,00	56.040,00	356,90
1.440	9,00	12.960,00	1.388,90
6.400	7,50	48.000,00	312,50
960	6,00	5.760,00	2.083,30
11.232	5,00	56.160,00	178,10
12.000	2,50	30.000,00	166,70
12.000	2,00	24.000,00	166,70

12.000	1,50	18.000,00	166,70
25.500	1,00	25.500,00	78,40
40.000	0,50	20.000,00	50
TOTAL 141.617		TOTAL 680.000	TOTAL 14,12

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique de jeu

Pour commencer, le joueur choisit le nombre de lignes à découvrir qui apparaîtront dans le jeu. Il peut choisir de 1 à 7 lignes. Le joueur détermine aussi une mise par ligne : 0,05 €, 0,10 €, 0,25 € ou 0,50 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise totale correspond à la mise choisie multipliée par le nombre de lignes choisi. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise, proportionnellement au nombre de lignes choisi.

Chaque ligne horizontale se compose de deux zones de jeu distinctes, respectivement appelées la « zone de jeu des symboles », qui comporte 3 champs à découvrir dans lesquels apparaissent 3 symboles, différents ou non, et la « zone de jeu des gains », qui comporte un seul champ à découvrir dans lequel apparaît un montant de lot choisi aléatoirement dans le plan des lots associé à la mise du joueur.

Si le joueur a choisi plusieurs lignes, ces lignes doivent être considérées comme totalement indépendantes les unes des autres.

Si trois symboles identiques sont découverts dans une même ligne dans la « zone de jeu des symboles », le montant de lot correspondant mentionné dans la « zone de jeu des gains » est attribué. Ceci est appelé une ligne gagnante.

Si la mention « Jeux en plus » apparaît trois fois dans une même ligne, le joueur reçoit cinq tours de jeu supplémentaires comportant chacun le même nombre de lignes que celui qu'il a choisi en début de jeu. Dans les jeux supplémentaires, les symboles sont révélés automatiquement et tout montant de lot attribué dans une ligne gagnante est multiplié par deux.

Chaque symbole peut être constitué de différents éléments graphiques, figuratifs, photographiques ou autres, qui forment ensemble un tout indivisible et ne peuvent isolément être considérés comme des symboles de jeu.

Il est possible que plusieurs montants de lots soient attribués, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Une ligne gagnante dans le jeu principal ou un montant de lots (cumulé) attribué dans un jeu supplémentaire donne droit à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si aucune ligne gagnante n'est apparue, le jeu est toujours perdant.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.